



ERIC BEAUMONT
AVOCAT ASSOCIÉ
EB@OHER.CH

Brevet d'avocat en 2002

EXPERTISE

- Contentieux judiciaire
- Droit de la famille
- Droit des contrats
- Droit du travail
- Droit des sociétés
- Planning successoral
- Droit de l'immobilier

LANGUES

- Français
- Anglais
- Allemand

PARCOURS PROFESSIONNEL

Eric Beaumont a achevé sa formation juridique à l'Université de Genève en 1998. Il a commencé son stage d'avocat au sein du service juridique de l'Administration fiscale cantonale genevoise et l'a poursuivi auprès de l'Etude Ducret, Ducrest, Van Loon & Associés. Il a obtenu son brevet d'avocat à Genève en janvier 2002.

Eric Beaumont a ensuite exploré le système juridique anglo-saxon du Common Law au sein d'une Etude d'avocats à Singapour.

De retour en Europe, il a rejoint en 2003, en qualité d'avocat indépendant, l'Etude Oltramare, Hochstaetter, Eardley, Reiser & Associés, avant de devenir associé en 2010.

Eric Beaumont exerce son activité d'avocat (conseil et judiciaire), tant sur le plan local qu'international.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

En Suisse, Eric Beaumont est membre de l'Ordre des avocats de Genève, de la Fédération suisse des avocats, de l'Association genevoise de droit des affaires, du Cercle des dirigeants d'entreprises et de l'Association pour la promotion de la franchise.

Au niveau international, il est membre de l'Association internationale des jeunes avocats.